

5 QUESTIONS POUR UTILISER L'ÉPARGNE SALARIALE

utiliser l'épargne salariale - main qui manipule des figurines sur des piles de pièces

Comment bien utiliser [l'épargne salariale](#) qui ne connaît pas la crise. En 2020, ses encours ont atteint un nouveau record à 147 milliards d'euros, avec une collecte brute de 16 milliards. Le nombre de ses bénéficiaires s'élève désormais à plus de 11 millions. Très majoritairement satisfaits des dispositifs existants, les salariés sont toutefois nombreux à réclamer plus de clarté et plus d'informations, notamment sur les supports d'investissements. Quelques réponses pour dissiper les zones d'ombre.

Epargner ou encaisser, que choisir ?

Près d'un tiers des bénéficiaires de l'intéressement ou de la participation préfèrent encaisser directement leur prime plutôt que de la placer sur un plan d'épargne. On ne peut leur donner tort s'il s'agit de combler un découvert bancaire ou de financer un achat dont ils rêvaient depuis des mois. Toutefois, dès lors qu'elles sont perçues directement sans passer par la case épargne, ces gratifications deviennent imposables, et sont donc amputées, de 11%, 30% ou plus de 40% selon le taux marginal d'imposition du salarié contribuable. Le choix de mieux utiliser l'épargne salariale est donc d'abord une bonne affaire sur le plan fiscal.

Utiliser l'épargne salariale : la prudence est-elle toujours bonne conseillère ?

Les trois quarts des bénéficiaires qui utilisent l'épargne salariale disent préférer des placements prudents ou sans risque. Dans les faits, les fonds monétaires, obligataires et les fonds diversifiés prudents représentent plus de la moitié des encours de l'épargne salariale hors actionnariat salarié. Ce sont pourtant des placements qui affichent des performances très faibles, voire négatives, sur les dernières années. Or, n'oublions pas que, pour préserver le pouvoir d'achat des épargnants, les placements doivent, au minimum, faire mieux que l'inflation. Sinon, c'est comme si la valeur du capital épargné s'évaporait petit à petit.

Faut-il aimer le risque pour investir en actions ?

La question n'est pas tant de choisir en fonction de son tempérament - prudent, modéré, joueur ou

Depuis plus de 30 ans Gerep créé avec les entreprises des solutions en termes de protection sociale, santé, prévoyance, retraite, épargne salariale, QVT et bien d'autres. Nous mettons à votre disposition des équipes dédiées pour proposer aux entreprises et à leurs salariés des solutions adaptées à leur besoins en accord avec nos valeurs d'expertise, de service et de technologie.

Contactez-nous au 01 45 22 52 53 ou à marketing@gerep.fr.

aventurier - mais plutôt en fonction de son horizon de placement. Lorsqu'on considère l'épargne salariale utilisée comme un capital pour faire face aux coups durs ou aux dépenses imprévues, les fonds diversifiés peuvent très bien faire l'affaire.

Si l'on épargne en vue de la retraite, comme c'est le cas de plus d'un salarié sur trois, l'horizon lointain doit pousser à choisir des investissements plus risqués mais plus rémunérateurs comme les fonds d'actions. Sur le long terme, les variations cycliques des marchés d'actions ont tendance à s'équilibrer. Mieux vaut néanmoins choisir le bon moment pour tout miser sur les actions. À ce jour, les marchés ayant fortement augmenté, le risque d'une baisse des cours, plus ou moins prononcée, n'est pas à exclure. Il faut donc être capable d'accepter ce risque, en attendant calmement les jours meilleurs. À moins de choisir de faire des arbitrages, c'est-à-dire de changer de support d'investissement en fonction du contexte. Ce qui demande une certaine expertise ou de la chance.

Qu'est-ce que la gestion pilotée ?

Pour ceux qui ne souhaitent compter ni sur la chance, ni sur leurs compétences, la gestion pilotée est la solution. Choisie, au moins en partie, par la moitié des titulaires d'un PERCO ou d'un PER d'entreprise collectif, la gestion pilotée permet de bénéficier d'une allocation d'actifs évoluant automatiquement en fonction de son âge, et donc de son horizon de placement. Ainsi, l'épargne salariale pour les actifs de moins de 40 ans est majoritairement utilisée en investissement en actions, tandis qu'à l'approche de la retraite, le capital accumulé, géré plus prudemment, s'oriente progressivement vers des produits monétaires et des obligations.

Comment utiliser l'épargne salariale responsablement ?

De plus en plus de collaborateurs veulent que l'épargne salariale soit utilisée à bon escient, et finance des projets en accord avec leurs valeurs. [Les fonds d'investissement socialement responsable](#) (ISR) permettent d'investir dans des entreprises qui ne sont pas seulement sélectionnées sur des critères financiers. Elles sont également évaluées sur des critères tels que le respect de l'environnement, l'attention au bien-être des salariés et la gouvernance. Ces fonds rencontrent un vif succès : +18% en un an pour plus de 27 milliards d'euros d'encours. Les fonds solidaires progressent, pour leur part de 21%, atteignant 11,7 milliards d'euros d'encours. Véritable originalité de l'épargne salariale, ils figurent nécessairement parmi l'éventail de possibilités qui sont offertes aux salariés. Gérés comme des fonds diversifiés qui appliquent le plus souvent des critères ISR, les fonds solidaires consacrent une petite part de leurs encours, moins de 10%, à financer des projets sociaux ou d'intérêt général. De quoi donner un supplément d'âme pour utiliser l'épargne salariale, et un attrait supplémentaire aux placements financiers.

Depuis plus de 30 ans Gerep créé avec les entreprises des solutions en termes de protection sociale, santé, prévoyance, retraite, épargne salariale, QVT et bien d'autres. Nous mettons à votre disposition des équipes dédiées pour proposer aux entreprises et à leurs salariés des solutions adaptées à leur besoins en accord avec nos valeurs d'expertise, de service et de technologie.

Contactez-nous au 01 45 22 52 53 ou à marketing@gerep.fr.

À condition d'être bien informé... Le numérique donne aux épargnants la possibilité de suivre et gérer leur compte facilement. Les évolutions réglementaires récentes ont eu tendance à accorder plus de liberté aux épargnants dans la gestion de leurs actifs, dans les possibilités de déblocages et les modalités de sortie. L'acquisition d'une connaissance a minima des supports d'investissement, est la dernière condition pour que les salariés se sentent pleinement maîtres de leur épargne salariale.

Damien Vieillard-Baron

Président de Gerep

Depuis plus de 30 ans Gerep créé avec les entreprises des solutions en termes de protection sociale, santé, prévoyance, retraite, épargne salariale, QVT et bien d'autres. Nous mettons à votre disposition des équipes dédiées pour proposer aux entreprises et à leurs salariés des solutions adaptées à leur besoins en accord avec nos valeurs d'expertise, de service et de technologie.

Contactez-nous au 01 45 22 52 53 ou à marketing@gerep.fr.